

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2011**

Messieurs Bernard FAUCHER et Adrien PROUST sont désignés secrétaires de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10/12/10

Deux questions récurrentes sur l'activité compostage déchets verts :

- Quid de la compétence déchets verts au sein du SMITED ?
- Qui va supporter les 313 000 € de déficit prévus en fin d'exercice 2011 pour cette activité ?

Monsieur le Président informe qu'une réunion en Préfecture s'est tenue le 02/03/11, et que l'avenir de cette activité dépendra de la réponse que feront les services du contrôle de légalité, sachant que l'activité compostage déchets verts sera soit exercée en totalité par le SMITED, soit exercée par les collectivités concernées.

Enfin, il est rappelé qu'à ce jour, seules les collectivités directement concernées par l'activité compostage en supportent les coûts.

INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Conformément à l'article 6 des statuts du SMITED, les organes délibérants, communes, communautés et syndicats, membres du SMITED ont désigné leurs délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité Syndical.

VU la délibération de la communauté de communes du Pays Thénézéen, un nouveau délégué est installé :

Monsieur Serge BERNARDEAU, délégué titulaire.

VU la délibération du Syndicat Mixte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine, un nouveau délégué est installé : Monsieur Jean Michel PEROU, délégué titulaire.

Adopté à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AA02

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Président présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2010.

L'examen des comptes de résultats de l'exercice 2010 fait apparaître :

- Dépenses de Fonctionnement :	11 396 328.48 €
- Recettes de Fonctionnement :	11 050 222.98 €
- Report Excédentaire n-1 :	36 375.27 €
- Soit un déficit de Fonctionnement fin 2010 :	- 309 730.23 €

En investissement, les résultats sont les suivants :

- Dépenses d'Investissement :	2 439 996.08 €
- Recettes d'Investissement :	2 989 892.23 €
- Report Excédentaire n-1:	446 570.32 €
- Soit un Excédent d'Investissement fin 2010 :	996 466.47 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- Dépenses d'Investissement :	1 480 000.00 €
- Recettes d'Investissement :	13 533.53 €

Le complément étant finançable pour 470 000 € par l'excédent de crédits d'investissement 2011.

Le Directeur du SMITED revient sur les raisons explicatives du déficit de fonctionnement cumulé fin 2010, notamment dû en grande partie par les hausses de TGAP, insuffisamment répercutées depuis 2008 (cf graphique sur l'évolution des prix – base 100 en 2007).

Un commentaire de la balance analytique par service est également apporté, rappelant le fait que chaque résultat est affecté par service, ce qui permet une transparence totale et réelle des coûts de chacun des services.

Ainsi, l'activité compostage n'est affectée que par les coûts propres à cette activité, et donc totalement indépendante des contributions pour le service Déchets calculées pour chacun des adhérents à 99.15 € la tonne pour 2011.

Après mise au vote par le doyen d'âge, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AF00

COMPTE DE GESTION 2010

Les comptes de résultats de l'exercice 2010 dressés par M. le Comptable du Trésor sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

Le compte de gestion peut être certifié conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur et transcrites dans les documents du compte administratif 2010.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AF05

BUDGET 2011

Afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat pour l'année 2011, notamment pour la couverture des frais de structure et la prise en charge des frais de gestion de l'élimination des déchets, la gestion des contrats de compostage et le contrat Eco Emballages, il est proposé le budget unique, avec reprise des résultats 2010 joints, équilibré en section de fonctionnement à : **12 123 836.88 € HT**, et à **4 851 600,00 € HT** en section d'investissement.

Il est proposé des restes à réaliser pour 1 480 000 € en dépenses d'investissements (solde TMB et casiers La Loge), autofinancés par le report n-1 pour 996 466.47 € ainsi que 2 169 600 € d'amortissements à rapporter aux 1 749 400 € de remboursements d'emprunts. Il est prévu également une enveloppe de 1 500 000 € pour l'aménagement d'un atelier de préparation aux CSID à financer par emprunt.

A noter, toujours en investissements, 71 200 € prévus en dépenses de travaux et matériels divers ainsi que 172 000 € de vente d'un broyeur dont le solde d'emprunt ne sera pas remboursé, eu égard aux pénalités demandées (6% de capital restant dû).

Les autorisations budgétaires sont votées au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à la majorité.

Abstention : 0 Pour : 33 Contre : 8

Délib n°ASdél110311-AF01

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU BUDGET SYNDICAL 2011

Le Budget présenté comporte en recettes de fonctionnement le montant global des contributions dues par les membres du Syndicat au titre de l'exercice 2011 qui concernent les frais de l'établissement.

Les participations aux charges d'administration sont maintenues réparties à l'habitant DGF N-1 (soit +0.01 €/2010), les contributions aux charges de traitement des déchets ménagers résiduels sont réparties au tonnage et par 12^{ème} selon les tonnages 2010.

Pour les autres services, les tarifs 2011 votés le 10 décembre 2010 seront applicables.

Le Président propose d'approuver les contributions ainsi fixées et demande l'autorisation de les mettre en recouvrement sur la base des tarifs votés applicables en 2011.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AF02

FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président expose :

Afin d'assurer le financement des opérations d'investissement inscrites au budget, le Président demande l'autorisation de consulter les organismes de crédit susceptibles de consentir des prêts au syndicat, notamment pour les opérations nouvelles et reportées dans la limite des crédits ou autorisations prévues.

Pour ce qui concerne la réalisation des prêts nécessaires, le comité syndical sera invité à voter avant la signature effective des contrats.

De même pour ce qui concerne les demandes de subventions afférentes aux opérations en cours, le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour entamer toute démarche permettant d'obtenir les subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre des différents projets du Smited.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AF03

GARANTIES FINANCIERES LA LOGE

Monsieur le Président expose :

L'arrêté d'exploitation du site de La Loge impose la constitution d'une garantie financière auprès d'un organisme de cautionnement ou bancaire. Un cautionnement avait été réalisé auprès de DEXIA crédit local. Celui-ci doit être renouvelé par période triennale par la signature d'un nouvel acte qui prend en compte d'évolution d'un indice de revalorisation TP01. Après mise en concurrence, la Société Zurich Insurance Pic a formulé la meilleure offre avec un taux de cautionnement de 0,45% par an sur 1 501 000 € de caution.

Le Président sollicite l'autorisation de signer les pièces nécessaires à la constitution de des garanties financières fixées par l'arrêté Préfectoral.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AF04

OUVERTURE DE POSTE

Monsieur le Président expose :

Conformément aux statuts de la fonction publique territoriale, dans le cadre des avancements de promotion interne annuel, il est proposé d'ouvrir :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps plein au 1^{er} juillet 2011

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AA01

GRATIFICATION DE STAGE

Monsieur le Président expose :

Le Smited accueillera du 1^{er} avril au 30 septembre 2011 une stagiaire de l'institut des risques industriels, assurantiel et financiers de l'université de Poitiers.

S'agissant d'un stage d'une durée supérieure à trois mois une gratification de stage est obligatoire à hauteur de 12,5% de plafond horaire de la sécurité sociale sur une base de 35 h par semaine pour un temps plein.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AA03

STATUTS DU SMITED

Retrait de la délibération du 10 décembre 2011 modifiant les statuts du Smited

Monsieur le Président expose :

Les statuts du SMITED ont fait l'objet d'un arrêté inter préfectoral le 9 février 2000 correspondant à la création de l'établissement.

Eu égard aux évolutions tant administratives que techniques, il convient de revoir ces statuts et de les mettre à jour.

Les élus ont adopté le projet présenté lors de la séance du 10 décembre 2010.

Après examen des modifications apportées et dans le prolongement des interrogations des collectivités eu égard à l'exercice d'une activité au caractère « optionnel » en marge de l'activité principale le traitement des déchets ménagers par la même dissociée de la compétence principale ; considérant que les opérations fondamentales de traitement définies par l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié par arrêté 2006-01-19 art 3 JORF 16 mars 2006, ne peuvent, en l'espèce être dissociées, il convient donc de retirer la délibération d'approbation des statuts modifiés du 10 décembre 2010 et de soumettre au vote un nouveau projet.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AA04

COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS

Monsieur le Président expose :

Les statuts du SMITED adoptés fin 2010 prévoyaient l'exercice « à la carte » de l'activité compostage des déchets verts. Hors, s'agissant d'une partie de la compétence traitement ne pouvant être dissociée, l'avenir de ce secteur d'activité dépendra de l'éclairage apporté par les services du contrôle de légalité attendu que le compostage des déchets verts ne pourrait qu'être exercé par le Smited en totalité soit rattaché aux services de collecte et donc exercé par les collectivités exerçant celle-ci.

Dans le premier cas de figure le Smited exerce le compostage et la valorisation des déchets verts pour tous ses adhérents sans exception, dans le cas contraire les installations exploitées par le Smited et mises à disposition par les

adhérents seront restituées à leur propriétaire qui recouvre l'ensemble de leurs droits et obligations sur les dits biens (CGCT L. 1321-1 et L.1321-2).

Une réunion est prévue en Préfecture des Deux Sèvres le 16 Mars prochain.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AA05

CONVENTION ECOFOLIO

Monsieur le Président expose :

Les papiers visés par la responsabilité élargie du producteur sont maintenant plus nombreux. Pour prendre en compte cet élargissement, EcoFolio propose un avenant consolidé à la convention d'adhésion qui permet le soutien financier du recyclage, de la valorisation et de l'élimination des papiers graphiques. Cet avenant entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011 et sera applicable aux tonnages 2010. Dans le cadre de la dématérialisation prévue dans la convention, la signature sera électronique via un espace internet sécurisé. La convention prendra fin le 31 décembre 2012.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer électroniquement l'avenant consolidé à la convention EcoFolio.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-AT01

TMB

Valorisation Thermique et Aménagement d'un Atelier de Broyage

Monsieur le Président expose :

Comme évoqué à plusieurs reprises en assemblée syndicale, une valorisation thermique est envisagée dans l'objectif de valoriser plus et de stocker moins de déchets. Le SMITED en association avec les cimentiers depuis 2008, a lancé une consultation lui permettant d'affiner ses estimations de projeter de manière plus précise l'incidence que pourrait avoir le développement d'une telle filière.

Les membres du Bureau syndical réunis le 21 mai dernier avaient émis un accord de principe pour lancer l'aménagement technique de l'usine afin de valoriser 12 000 tonnes de déchets supplémentaires par an.

Le SMITED a établi un avant projet technique et financier de broyage et préparation intégré dans le bâtiment actuel. Il a, en association avec les cimentiers depuis 2008, lancé une consultation lui permettant d'affiner ses estimations et de projeter de manière plus précise l'incidence que pourrait avoir le développement d'une telle filière.

Le montant des investissements a été estimé à 1 500 000 €. Une simulation financière actualisée a été présentée aux délégués et confirme celle présentée en juin 2010.

Le conseil syndical mandate le bureau et le Président pour faire avancer ce dossier.

Délib n°ASdél110311-AT02

MARCHES PUBLICS :

AVENANT N° 1 MARCHE SITA - TRAITEMENT DES DECHETS

Actualisation des indices de révision de prix

Monsieur le Président informe l'assemblée que trois des indices indiqués dans le CCAP du marché cité en objet pour le calcul de la formule de révision sont obsolètes et ont été remplacés.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise son Président à signer tous les documents relatifs à la modification des indices en question qui serviront d'indices de base à la révision de prix à intervenir au 1^{er} janvier 2012.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-MP01

MARCHES ATTRIBUES

Monsieur le Président expose :

Depuis le dernier comité syndical un certain nombre de marchés ont été passés avec les prestataires ou fournisseurs. Dans le cadre de l'information du comité syndical les marchés attribués sont les suivants :

MARCHES DE FOURNITURES :

4 000 à 20 000 € HT

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2011.026	Fourniture rosaces de 750-800 kg de fil d'acier noir recuit huilé	17/02/11	EXEFIL	25200 (Spain)	18 250 euros	MAPA 2

20 001 à 50 000 € HT

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2011.003	Fuel - La Loge 2011	30/01/2011	Ets CHAPUS	86200	35 000,00	MAPA 2

50 001 à 90 000 € HT

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2011.008	Gasole - Fournisseur Parthenay	01/01/2011	Parthenay Distribution	79208	80 000,00	MAPA 2

133 000 à 205 999 € HT

N° Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2011,002	Fourniture gazole 2011	08/02/2011	SARL FALLOURD	79400	150 000 euros	MAPA 2

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Après mise au vote, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délib n°ASdél110311-MP02

QUESTIONS DIVERSES

Le Directeur informe l'assemblée qu'en application de l'article L. 151-1, 8b du code de l'environnement et des articles 266 sexies et 266 nonies du code des douanes, le SMITED est assujetti à la taxe à l'exploitation 2011 des installations classées pour la protection de l'environnement, dont le montant perçue chaque année est la somme des coefficients multiplicateurs de chacune des activités multipliée par un taux de base de 398.94 €, ramené à 355.87 € en cas de certification ISO 14001, soit :

$355.87 \text{ €} \times 6 \text{ (coeff applicable à l'ISDND de La Loge)} = 2\,135.22 \text{ €}$

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Les secrétaires de séance
Adrien PROUST Bernard FAUCHER